



RAPPORT FINAL



Introduction

Il s'est tenu les 18 et 19 juin 2020 par visioconférence le forum sur la gouvernance de l'internet au Congo, sous le thème « **Internet, digital et covid-19 : Perspectives et transformations** ».

Ce forum a été organisé par le bureau de coordination du forum national sur la gouvernance de l'internet avec la collaboration des acteurs de l'écosystème d'internet au Congo.

Le Forum congolais sur la gouvernance de l'Internet (FGI_Cg) 2020 s'est ouvert par une brève introduction de la maitresse de cérémonie, Marie-Lynn DENGUE. Elle a observé tout protocole et a reconnu la présence virtuelle des participants.

Le forum national a été structuré autour de trois temps forts à savoir :

- I. La cérémonie d'ouverture**
- II. Le débat général autour des thématiques retenues**
- III. Cérémonie de clôture**



I- La cérémonie d'ouverture

Dans son discours d'ouverture, M. **Léon Juste IBOMBO**, Ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique a souligné que le vrai défi de la Gouvernance de l'Internet est l'intégration des aspects techniques et politiques.

Il a en outre rappelé qu'internet au Congo et partout ailleurs en 2020, malgré la crise sanitaire et économique continue de jouer un rôle majeur dans la télé-éducation, le télétravail et la e-santé et tout ceci interpelle toute la communauté internet à inscrire la gouvernance des questions de l'internet au rang des priorités. Le Ministre a aussi saisi l'occasion pour inviter la jeunesse à s'investir davantage dans le secteur du numérique.

Aussi, il a réaffirmé que l'avenir des TIC intéresse le ministère. Ainsi, la création de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI), la protection des données et la sécurité dans le cyber espace, sont au cœur de l'agenda numérique du pays et l'ensemble des lois régissant le secteur de l'économie numérique ont été promulguées. Celles-ci ont renforcé et modernisé l'écosystème numérique de notre pays.

En fin, il n'a pas omis de parler de la stratégie nationale du développement de l'économie numérique « Congo Digital 2025 ». Ladite stratégie s'articule autour de trois piliers : e-gouvernement, e-citoyen et e-business ; et, la stratégie vise à faire du numérique un levier majeur pour la compétitivité de nos entreprises, l'attractivité des investissements directs et la diversification de notre économie.



II- Le débat général

A l'issue de la cérémonie d'ouverture, les participants ont suivi plusieurs exposés portant sur les thèmes ci-après :

1. L'usage de l'internet dans la gestion des catastrophes ou pandémies ;
2. Les infrastructures face aux défis du télétravail et de l'éducation au Congo ;
3. La cybercriminalité et les lois en vigueur au Congo ;
4. Les défis liés au développement de e-gouvernance au Congo ;
5. Internet, facteur de développement socio-culturel et économique

Jour 1

Session I : L'usage de l'internet dans la gestion des catastrophes ou pandémies

La Session I du 18 juin 2020 a été une session ministérielle composée de :

- M. **Bruno Jean Richard ITOUA**, Ministre de l'enseignement supérieur ;
- M. **Léon Juste IBOMBO**, Ministre des postes des télécommunications et de l'économie numérique ;



- Mme **Jacqueline Lydia MIKOLO**, Ministre de la santé, de la population, de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement.

La session I a aussi connu la participation de M. **Rodrigue GUIGUEMDE**, Directeur Général du développement de l'industrie numérique du Burkina Faso et Vice-Président du GAC/ICANN qui a animé un Keynote sur la gouvernance de l'Internet.

M. **Léon Juste IBOMBO** a rappelé que la révolution digitale est toujours en cours et s'est même accélérée avec la pandémie du Covid-19.

Cette année reste marquée par la pandémie du coronavirus avec un fort effet de ralentissement de plusieurs secteurs d'activités, mais celui du numérique fait exception et s'est même montré très efficace dans la lutte contre la pandémie, avec l'éclosion des plateformes de vidéoconférence, télétravail, E-éducation, E-santé etc.

M. **Bruno Jean Richard ITOUA** a relevé l'écart observé entre l'Afrique et l'Europe dans l'appropriation de la pandémie à Coronavirus.

A cet effet, il a souligné que la survenue de la pandémie à COVID 19 est une opportunité de faire l'analyse de nos systèmes de gouvernance, de santé, mais aussi de notre architecture technologique au service de tout ce qui peut concourir à la riposte. Il a en outre ajouté que « c'est aussi le moment où il faut puiser tous les trésors d'imaginations, de créativité pour faire face à la pandémie. »

Intervenant dans la même optique et dans le contexte de crise sanitaire due à la pandémie à coronavirus, Madame **Jacqueline Lidya MIKOLO** a présenté la



situation épidémiologique du Congo à la date du 17 juin 2020, qui fait ressortir sur plus de 8 milles tests réalisés 931 cas positifs, 411 guéris et 27 décès.

Partant de ce point elle a rappelé que la survenue de la pandémie a mis les systèmes sanitaires à rude épreuve, à travers le monde. Dans l'effort sur le suivi épidémiologique, les moyens de communication apparaissent indispensables pour faire la sensibilisation et la mobilisation des masses.

Le numérique et l'internet, en particulier, constitue des moyens efficaces, interactifs, simples et dynamiques entre les services de santé et la population, a renchéri Madame **MIKOLO**, avant de poursuivre que « L'important taux de pénétration de la téléphonie mobile et de l'internet doivent être des acquis majeurs pour relever les défis de la sensibilisation des populations et de la collecte, ainsi que du traitement des données sanitaires de la pandémie. »

Présentant par la suite les améliorations apportées dans le système sanitaire congolais, Madame **Jacqueline Lidya MIKOLO** a annoncé les chantiers actuels de son administration, en rapport avec les enjeux de l'heure, qui ont pour finalité la digitalisation des services de santé.

Pour conclure, les membres du gouvernement ont pris l'engagement de placer l'usage des outils numériques au cœur des enjeux du développement du pays en général et de leurs services respectifs en particulier.

Session II : Les infrastructures face aux défis du télétravail et de l'éducation au Congo



La session II a été l'occasion de parler des infrastructures existantes et en cours de construction. Les aspects liés à l'accès et à la rentabilité de ses infrastructures sont revenus plusieurs fois lors des échanges.

Le panel composé de :

- **M. Louis Marc SAKALA**, Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et Communications Electroniques (ARPCE) ;
- **M. Ayham MOUSSA**, Directeur Général de MTN Congo ;
- **M. Yvon Didier MIEHAKANDA**, Consultant en transformation digital ;
- **M. Crépin NGUIMBI**, Directeur Général de INFRACOM .

Les panélistes ont de manière unanime rappelé que la gouvernance de l'Internet sans infrastructures performantes et rentables ne peut être tolérée au regard des investissements énormes consentis dans le développement des infrastructures.

Il en est donc ressorti quelques recommandations en vue de dynamiser le secteur de l'internet au Congo, booster la consommation et rendre accessible internet à un grand nombre de la population:

- Prise de mesures par les pouvoirs publics afin de réhabiliter, rentabiliser les infrastructures et favoriser l'éclosion des plateformes numériques.
- Maillage de toutes les villes tout en étant connecté à un second câble sous-marin favorisant une meilleure redistribution de la connexion.
- Développement des infrastructures de stockage (data centers).



Jour 2

Session I : La cybercriminalité et les lois en vigueur au Congo

L'objectif de cette session était de faire un état des lieux du cadre légal en vigueur au Congo.

Cette session était animée par :

- **M. Guy Roland NTSIMBA**, Directeur Général du développement de l'économie numérique;
- **M. Jérôme IWANDZA**, Directeur Général du CIRAS;
- **M. Serge Valery ZONGO**, Chargé de programmes cyber sécurité UIT Afrique Centrale et Madagascar;
- **M. Idriss Antonin BOSSOTO**, Président de l'Association des consommateurs ;
- **M. William Simon MVIBOUDOLOU**, Avocat Général près la Cour Suprême.

Cette session a aussi connu la participation de M. **Eddy MABANO KAYIHURA**, CEO d'AFRINIC qui a animé un Keynote sur la cybercriminalité.

D'entrée de jeux, M. **MABANO KAYIHURA** a évoqué le point selon lequel nous avons toujours parlé de l'Internet, de l'importance de l'économie digitale, de l'éducation digitale, des transactions électroniques, ... et en ces temps de crise, ce qui était une option auparavant est devenu la seule option pour assurer la continuité des activités (travail, réunions, conférences, ...).

Dans la suite de son propos, il a établi une relation entre le fonctionnement d'une ville classique et d'une ville virtuelle. D'où les moyens mis en place pour sécuriser



les différents services d'une ville classique devraient être les mêmes dans une ville virtuelle et voir plus car nous devons nous assurer d'être dans un milieu sain et propice pour développer les affaires et éviter les cybers attaques.

Pour terminer sa présentation, il a rappelé que la question de protection dans le cyber espace est tant institutionnelle que personnelle.

Les panélistes ont commencé leurs interventions en évoquant les relations étroites entre leurs diverses activités et la thématique de la session.

M. Guy Roland NTSIMBA prenant la parole en premier a rappelé la procédure de cyber attaque (qui se font sur les biens et celles qui se font directement sur les personnes) et le fait qu'aucune interpellation ne peut être faite sans aucun texte.

En parlant de ces textes, il a énoncé les lois promulguées par le Président de la République, son Excellence **Denis SASSOU NGUESSO** ainsi que le processus de ratification de la convention de Malabo.

Au titre des lois promulguées par le Chef de l'Etat, nous avons entre autre :

- La loi n°26-2019 du 5 juin 2020 relative à la cybersécurité ;
- La loi n°27-2020 du 5 juin 2020 portant lutte contre la cybercriminalité ;
- La loi n°37-2019 du 12 décembre 2019 relative aux transactions électroniques ;
- La loi n°30-2019 du 10 octobre 2019 portant création agence nationale de sécurité des systèmes d'information ;
- La loi n° 29-2019 du 10 octobre 2019 portant protection données à caractère personnel.

Pour le Directeur général du CIRAS, la cyber criminalité est la troisième grande menace après les armes chimiques, bactériologique et nucléaires. Et, plusieurs exemples montrent à quel point ces activités illicites causent des dommages pour



certaines et créent des bénéfiques pour d'autres. C'est dans ce domaine en constante évolution que le service d'application des lois et de répression devra s'adapter.

Pour M. **Jerome IWANDZA**, bien que le Congo ne dispose pas encore de structure adéquate pour la gestion des cybers attaques, il encourage néanmoins la mise en service de l'**ANSSI** étant donné que le Congo s'est doté de tout un arsenal juridique régissant le cyberespace.

En prenant la parole, M. **Serge ZONGO** a débuté par le fait que la pandémie de COVID-19 n'est pas seulement un problème de santé mais aussi celui de cyber criminalité. Parce qu'avec la propagation du virus des demandes d'informations de tout genre se font de plus en plus et les cybers criminels se multiplient. Comme les cas de cyber pornographie qui augmente en Europe avec les enfants qui sont à la maison souvent laissé sans surveillance et qui deviennent des proies des cybers délinquants.

Il ajouté que depuis 2014, l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) mesure l'indice mondiale de la cyber criminalité à travers les cinq piliers et en voyant l'engagement des pays par rapport à ces piliers. Avec la dernière édition de 2018, le Congo était classé 130^e au rang mondial et 25^e sur 54 pays Africain. Et, il reste persuadé qu'avec le nouvel arsenal juridique et la création de l'**ANSSI**, le score augmentera surement. Seulement, plusieurs choses restent encore à faire tels que la création d'une agence ou d'un système de réponse aux attaques cybernétiques et la mise en place d'une stratégie de réponse à ces attaques.

Pour terminer son propos, il a parlé de la nouvelle version du programme de la protection des enfants en ligne. Programme sur lequel notre pays a déjà travaillé.

Les derniers panélistes ont tenu a rappelé que des cas de cyber criminalité sont fréquents dans notre pays avec les fraudes bancaires, le détournement de fonds



lors de transactions électroniques, usurpation d'identité sur les réseaux sociaux,
...

Enfin, il a été rappelé qu'il est essentiel que la population soit informée de toutes ces lois visant à les protéger dans le cyber espace.

Session II : Les défis liés au développement de e-gouvernance au Congo

M. Jean Jacques MASSIMA, Représentant UIT Afrique Centrale et Madagascar a animé un keynote sur le e-gouv.

La session II du vendredi 19 juin 2020 a connu la participation de :

- Mme **Laetitia NKAOU**, Conseiller suivi évaluation des politiques publiques du Premier Ministre ;
- M. **Roland ONDELI**, Expert en gouvernance électronique ;
- M. **Alain KAHASHA**, Directeur Général de Airtel Congo ;
- M. **Gemme TONDO**, Représentant de l'Agence Congolaise des Systèmes d'Information (ACSI) ;
- M. **Serge Parfait GO MA**, Président de OSC 242.

La session ayant débuté par une présentation faite par M. **Jean Jacques MASSIMA**, il en est ressorti qu'il faut se doter d'un capital humain fiable car l'on ne peut réussir ce changement si ces derniers ne s'approprient le concept. Aussi, les chefs de Gouvernement doivent s'approprier les outils nécessaires pour migrer vers les e-services (e-éducation, e-santé, ...). En plus, les applications développées doivent répondre aux besoins et demandes précises afin de ne pas se retrouver avec des services qui ne nous serviront pas. Et enfin, il faut définir correctement le cadre de services de l'e-gouvernance.



Pour les panélistes, un rappel des piliers du plan stratégique national 2018-2022 a été fait. A savoir le e-citoyen, le e-Gouv et le e-business.

M. **Roland ONDELI**, a d'entrée de jeu fait le lien direct entre les lois récemment promulguées et le e-Gouv. Car selon lui, ces lois sont le socle du développement du secteur. Il a rajouté que la confiance numérique est l'élément primordial garantissant la souveraineté numérique du Congo car les questions de sécurité ne sont plus une option mais plutôt une obligation.

En prenant la parole, M. **Alain KAHASHA** base son intervention sur trois volets : les infrastructures, le cout du service et la surtaxe. Ces derniers pourraient causer préjudice aux citoyens pour l'acquisition des produits et services visant à favoriser l'utilisation de divers services.

M. **Gemme TONDO** base son intervention sur quatre points : la gestion du gov.cg, la délégation des services de gestion d'exploitation du domaine gov.cg, développement de l'infrastructure du domaine gov.cg et résilience internet de l'Etat et le développement de système experts de niveau national.

Rappelant les missions de l'ACSI, il souligne le fait que l'autonomisation des processus métier et d'administration ne constitue pas un socle suffisant pour le développement du e-Gouv au Congo car il doit s'y ajouter le développement de l'infrastructure physique, logicielle, des ressources critiques, ...

Madame **Laeticia NKAkou** a débuté son intervention en rappelant l'axe 6 (Gestion axée sur les résultats) du projet de société du Président de la République et au niveau de la Primature, le travail qui se fait est celui de pouvoir passer de la logique des moyens à la logique des résultats afin de pouvoir instituer la gestion axée sur les résultats (GAR). Et tout cela se faisant en deux phases (institutionnelle et opérationnelle).



Pour pouvoir faire face à ces défis, il faut :

- Le financement du processus ;
- La mise en place d'un processus sectoriel dans chaque administration,
- La définition des indicateurs ;
- La formation des formateurs nationaux (pour avoir des spécialistes nationaux en matière de GAR) ;
- Le renforcement des capacités en informatique ;
- L'élaboration d'un plan stratégique dans chaque département, ...

Tout cela permettra la réorganisation des services d'administration afin que les politiques qui seront mis en place soient cohérentes, efficaces, efficientes, durables et pérennes.

M. **Serge Parfait GOMA** termine en ces propos « il faut se fixer des objectifs, digitaliser les ministères. Et, il serait ainsi souhaitable de commencer par de petits projets puis les évaluer afin d'avoir de meilleurs résultats ».

Session III : Internet facteur de développement socio-culturel et économique

La session III du vendredi 19 juin 2020, a connu la participation des panélistes ci-après :

- M. **Thierry MOUNGALLA**, Ministre de la Communication et des Médias, Porte-parole du Gouvernement ;
- M. **Stev Behice NGAOUILA**, Directeur Général du Bureau congolais des droits d'auteurs (BCDA) ;
- M. **Jakob HAUSHOFER**, Représentant de la Délégation de l'Union Européenne au Congo ;
- M. **Trésor GANDOU**, CEO de HFC ;



- **M. Verone MANKOU**, PDG du groupe Vox Médias et Président de Bantou Hub ;
- **M. Biberic LOKWA GAKEGNE**, Promoteur de Digital Week Academy.

Prélude aux discussions de la session, M. **Thierry MOUNGALLA** a animé un keynote sur la transition digitale. Il a été question de rappeler que la transition digitale est tout d'abord une question d'humains et sans eux, il n'y a pas d'avancée majeure dans la transition digitale des entreprises, des institutions et des administrations publiques.

Rappelant les avancés faits sur notre continent, il relève le point selon lequel le téléphone mobile est l'outil principale favorisant la transition et la transformation digitale en Afrique.

Pour le Congo, pour que nous réussissions la transition digitale, il nous faut relever un certain nombre de défis tels que :

- Le renforcement des infrastructures pour palier au problème de fracture numérique (zones urbaines et zones rurales) ;
- L'insuffisance du taux de pénétration du haut débit ;
- L'introduction du numérique dans les secteurs de santé, d'agriculture, d'énergie, d'éducation, de transports, des services sociaux de base (recommandation de l'UA) ;
- Le développement et renforcement des capacités du capital humain, la souveraineté de nos états sous l'angle de la gestion et la protection des données, les autres infrastructures physiques (énergie accessible et pérennes,...), un numérique inclusif.



Il continue son intervention en reconnaissant que l'Etat seul ne peut pas assurer cette transition digitale, il faut donc le concours d'autres acteurs. Et à la question du télétravail, avec les failles et les manquements constatés, les textes régissant le cadre du travail seront certainement mis à jour. L'Etat devra donc institutionnaliser le travail, lui donner un cadre légale (les droits et obligations de l'employeur et ceux de l'employé ou prestataire de service).

Les pistes de solution :

- La proposition de la création du conseil national du numérique dans notre pays comme boîte à idée de l'Etat regroupant le gouvernement la société civile, les autres acteurs du numérique ;
- La proposition de la création d'un cadre de concertation sous régional (CEEAC/CEMAC) et régional. Une sorte « d'OHADA » du numérique ;
- La gestion en local et la protection des données ;
- L'éducation et la formation du capital humain ;
- L'accès permanente à l'énergie ;
- La création d'un cadre de concertation et d'impulsion ;
- La reconnaissance de la corrélation entre la pénétration du numérique et la croissance du PIB doit être pris en compte par tous les Etats ;

La suite des discussions de cette session a permis à l'ensemble des panélistes de mettre à plat les questions relatives à l'internet dans le développement socio-culturel et économique ainsi que dans leurs activités quotidiennes.

Pour le bureau congolais des droits d'auteur, les artistes congolais sont connus et leurs produits vus et consommés dans le monde entier. Cependant, le revers de la médaille est que le piratage s'accroît, les téléchargements sont abusifs,...et cela fait que les artistes ne bénéficient pas de leurs œuvres. En plus, il déplore le fait que les médias congolais ne paient pas les droits d'auteur



En parlant du groupe média Vox, le média a été dès le départ centré sur internet. Le numérique a été très important pour le média pour pouvoir atteindre tous les congolais. Grâce à cela, la chaîne Vox a connu une audience exceptionnelle en cette période de COVID 19. Le grand souci reste celui des coupures d'Internet, car toutes les communications entre les bureaux de Brazzaville et de Pointe-Noire se font en ligne.

Lors des échanges, il a été rappelé qu'internet est à la fois un droit fondamental et un élément essentiel du développement dans les domaines du social, de la culture et de l'économie. Car il favorise de nos jours le e-learning, la conception des projets, la communication, la promotion des business, ...

Pour l'Union Européenne, l'internet, la digitalisation et la transition numérique rendent le développement plus inclusif, l'économie plus efficace car les échanges deviennent plus rapides, plus dynamiques et moins cher. Ainsi donc internet devient un simulateur pour l'innovation. L'Union Européenne a proposé en mars dernier cinq pistes pour son partenariat avec l'Afrique et la transition numérique est l'un des cinq points ; pour la représentation nationale, les priorités sont encore en train d'être définies pour la période 2021-2027 et la transition digitale fera bien partie du programme de coopération Union Européenne - Congo ainsi que les questions de climat et de transition verte. **M. Jakob HAUSHOFER** a rajouté que la transition digitale contribue à la diversification de l'économie.

Au terme de la session, il en est ressorti qu'il faudra :

- Revoir le cadre juridique du conseil supérieur de la liberté de communication qui existe depuis 2002 afin d'éviter le flottement entre les médias classiques et les médias en ligne ;
- Cadre juridique qui permettra de passer à la TNT d'ici la fin de l'année ou début 2021 ;
- Mettre en place un cadre législatif pour les droits d'auteur ;



- Développer plus d'outils juridique et technologique ;
- Sensibiliser, formater et accompagner.

Le ministre, M. **Thierry MOUNGALLA** a annoncé la transition d'ici fin 2020 début 2021 de l'analogue à la TNT.



Cérémonie de clôture

La Coordinatrice du Forum sur la gouvernance de l'Internet (IGF-Congo), dans son mot de clôture, a remercié les acteurs présents et félicité le comité d'organisation pour le travail abattu. Elle a invité les participants à se mettre ensemble afin de parler d'une seule voix lors des prochaines rencontres sur la gouvernance de l'Internet.

La Coordinatrice a annoncé que le prochain IGF-Congo 2021 sera organisé en marge de la journée internationale des télécommunications qui se tient tous les 17 mai de chaque année.

La Coordinatrice a encore une nouvelle fois remercié l'ensemble de la communauté pour leur participation active et a officiellement clôturé la toute première édition de IGF-Congo qui se tient par visioconférence.

